



O B J E T : compte-rendu conseil municipal du **mercredi 30 octobre 2024 à 20 heures 30** à la mairie.

➤ **FIXATION MONTANT FERMAGE POUR TERRES AGRICOLES APPARTENANT A LA COMMUNE**

Suite aux derniers arrêtés préfectoraux, concernant le fermage des terres agricoles détenues par la commune, le conseil prend acte que la commune est située en zone 3 puis valide le montant du fermage à minima suivant le classement des terres en cinq catégories.

➤ **DEVIS POUR ACHAT SOUFFLEUR**

Le conseil valide l'achat d'un souffleur auprès de l'entreprise CAMPUION pour un montant de 760,80 €.

➤ **FRAIS DE FONCTIONNEMENT POUR ELEVES DES COMMUNES EXTERIEURES**

Le secrétariat de la mairie a calculé les frais de scolarité pour les élèves des communes extérieures qui fréquentent l'école des Menhirs. Pour un élève de maternelle, le montant est de 1498 € et pour l'école élémentaire 578 €. Le conseil valide ces montants.

➤ **DEVIS POUR CONSTRUCTIONS POUR AMENAGER ENTREE DEUX PROPRIETES**

Les occupants du 5 de la Place de l'Eglise et du 2 rue de la Hardouinais ont informé la mairie qu'ils avaient des difficultés à rentrer dans leur propriété en raison de la hauteur du trottoir. Un devis a été sollicité auprès de l'entreprise MENE CONSTRUCTION qui avait effectué ce genre de travail pour la commune. Le conseil valide le montant des travaux à 3446 €.

➤ **PROJET SECURISATION RUE DES MIMOSAS ET DE LA VIGNE**

L'ADAC a rendu son étude à la mairie suite à la demande du conseil. Cette étude avait été sollicitée pour sécuriser la rue des Mimosas et la rue de la Vigne. Le montant des travaux est élevé de l'ordre de 50 000 €. Le conseil préfère solliciter les services du département pour installer des chicane provisoires pour mesurer l'impact et de faire les travaux plus tard si cette expérience s'avère positive.

➤ **ECLAIRAGE PUBLIC**

Le conseil prend acte que le SDE vient d'avertir la mairie que les lampes au sodium ne sont plus fabriquées. Or l'éclairage du bourg est équipée de ce genre d'ampoule. Pour les années futures, il faudra prévoir le changement de l'éclairage qui passera au led et les candélabres sont à changer.

➤ **FORMATION AIDANT-CONNECT**

Suite aux remarques reçus en mairie, il s'avère que de nombreuses personnes rencontrent des difficultés pour renseigner des dossiers administratifs sur INTERNET. EN conséquence, le conseil valide la formation d'un employé municipal comme aidant-connect.

➤ **CHOIX ARCHITECTE POU RENOVATION MAIRIE**

Suite à la consultation lancée par la mairie pour obtenir le concours d'un architecte pour rénover la mairie. Le conseil a validé le choix du cabinet JUGUET de LAMBALLE. Le conseil a fait part de ses doléances, à savoir pas d'agrandissement, il s'agit de revoir l'agencement des bureaux, le changement des ouvertures avec l'isolation pour améliorer les performances énergétiques.